

C. PRECISIONS RELATIVES A CERTAINES MESURES TYPES

C.1. Protection des professionnels de santé

La protection sanitaire des professionnels de santé est, depuis le début des travaux de préparation à une pandémie grippale, une préoccupation constante des autorités sanitaires. Outre des actions d'information et de formation, une réflexion a été menée sur le type d'équipement le plus adapté aux professionnels de santé, en contact direct avec les malades. Le choix s'est porté sur l'acquisition de 723 millions de masques FFP2 pour assurer leur protection.

Les professionnels libéraux

Dès 2006-2007, des kits de protection, contenant notamment des masques FFP2 et anti-projections, ont été adressés aux professionnels de santé libéraux. Ces kits doivent être utilisés en priorité. Afin de permettre de compléter ces kits et de satisfaire les demandes de ceux qui n'en disposent pas, les professionnels de santé peuvent s'approvisionner en masques FFP2 (pour eux-mêmes) et en masques anti-projections (pour première remise aux patients grippés à l'issue de la consultation et pour mise à disposition dans la salle d'attente) auprès des sites de mise à disposition. La liste de ces sites est élaborée et diffusée par les DDASS.

Les recommandations sanitaires d'utilisation de ces deux types de masques sont :

- le port d'un masque FFP2 par le professionnel libéral dès l'accueil du patient ;
- et
- le port du masque anti-projections par le patient présentant des symptômes respiratoires d'allure infectieuse.

Les professionnels de santé exerçant dans les établissements de santé ayant mis en place une consultation hospitalière spécifique « grippe »

Afin d'assurer une protection des professionnels exerçant en établissements de santé, les établissements ayant mis en place une consultation hospitalière spécifique « grippe » ont été dotés en masques FFP2 pour les soignants et en masques anti-projections pour les patients grippés.

Pour l'ensemble des professionnels de santé, les mesures d'hygiène demeurent¹ :

- lavage des mains avec une solution hydro-alcoolique après chaque patient ;
- port de gants à usage unique lorsqu'il y a un risque de contact avec du matériel souillé, du sang ou des liquides biologiques, plaies, muqueuses, et en cas de lésions cutanées ;
- désinfection du matériel médical utilisé avec des solutions ou lingettes imprégnées d'un nettoyant désinfectant après chaque patient ;
- port de lunettes de protection, surblouse, masque et gants en cas de risque de projection ou d'aérosolisation de produit d'origine humaine, en particulier pour les actes dans la sphère ORL (intubation, aspiration, etc....).

¹ d'après : fiche 1.2 (DHOS, organisation des soins en situation de pandémie grippale, 2007 ; fiches C1-2-4 du plan pandémie grippale mises à jour par le Comité de lutte contre la grippe, juin 2009 ; OMS : patient care checklist/New influenza A(H1N1) juin 2009 http://www.who.int/csr/resources/publications/swineflu/ah1n1_checklist.pdf